

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Loi sur les télécommunications

### Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne suivante:

#### Procédure de révocation de numéro

- IDTS AG, Argentinierstrasse 38, A-1040 Wien

*La décision peut être demandée à l'adresse suivante:*

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

téléphone +41 (0)32 327 55 11

fax direct +41 (0)32 327 55 28